



ETE 2024

UZ/CAUTERETS – HAUTES PYRENEES

PASSEPORT PYRENEES
9/11 ANS ET 12/14 ANS

REF : 024 002 001

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS



ADRESSE DU CENTRE

Centre de la Dordogne – village d'UZ – 65400 UZ – Tél : 05 62 97 24 59
Mail : uz@laligue24.org - site Web : www.uz-village.org

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus au centre vers 15H00 le 1^{er} jour. Le dernier jour le départ se fait vers 10 heures. Les horaires seront confirmés sur la convocation de départ.

TRANSPORT

En train de Paris, Toulouse, Bordeaux jusqu'à Lourdes puis car jusqu'au centre.
En car de Sarlat, Périgueux, Bergerac.
(Convocation envoyée environ 2 semaines avant le départ)

1^{er} et dernier repas servis

Premier repas inclus : le dîner

Dernier repas inclus : le petit déjeuner. Pour les retours prévus après 13 heures, un panier repas est fourni.

SITE

► Situation géographique

A 19 km de Lourdes, le centre d'UZ est situé dans un petit village de montagne, à 750 m d'altitude, offrant une vue imprenable sur la vallée des gaves d'Argelès-Gazost, et l'entrée des vallées de Cauterets et de Gavarnie.
<https://www.valleesdegavarnie.com>



► Cadre de vie (types d'hébergement/effectifs)

C'est un grand chalet de montagne abritant les services généraux, cuisine, salle d'activités, salle de restauration, salle de jeux, dortoirs, chambres et sanitaires... Tout est regroupé dans un même bâtiment comptant 81 lits. Les enfants sont hébergés dans des chambres et dans trois grands dortoirs aménagés en boxes de 4 à 6 lits. La répartition des enfants se fait en tenant compte des effectifs garçons filles et de l'âge des participants. Sanitaires complets au même niveau que les dortoirs. Baby-foot gratuit, tables de ping-pong et divers jeux sont à disposition des jeunes pendant les temps informels.

Capacité d'accueil enfants sur le centre : 60 tous groupes confondus

ACTIVITES

Rafting sur le gave de Pau à la demi-journée. Les enfants partent en bus ou minibus du centre pour rejoindre notre prestataire à 6 km, ils s'équipent, combinaison néoprène, gilet de sauvetage, casque pagaie. Ils sont ensuite conduits jusqu'au lieu d'embarquement. Durant la descente des animations comme l'abordage d'autres bateaux, baignades, saut des berges... sont proposés. Après la descente les participants se changent et retournent déposer le matériel utilisé à la base. L'activité est assurée par un prestataire extérieur professionnel testé et approuvé par nos soins qui fournit encadrement, équipement et navettes véhiculées. Seuls les enfants ayant fourni le test préalable à la pratique des activités nautiques pourront y participer. En cas de document non transmis, une activité de remplacement sera proposée.

Spéléologie : Cette activité est proposée par un de nos prestataires. Nous nous rendons en véhicule à Saint Pée de Bigorre puis sur le site de la grotte école. Le prestataire fournit le matériel, combinaison de protection, baudrier, corde, casque, lumières. L'activité commence par une petite marche d'approche et permet un premier contact avec le spécialiste puis c'est la descente dans la grotte (2 à 3 heures d'activités). Suivant le niveau des participants le parcours pourra être plus ou moins long et comprendra diverses « difficultés » comme du rappel, passage dans des boyaux...

Trek : Il s'agit d'une sortie pédestre en montagne. Nous déterminerons avec les participants le choix de la sortie, sportive ou farniente vers une destination nature, le Parc National des Pyrénées, un lac, des cascades, un sommet... La sortie pourra prendre un caractère plus pédagogique, le professionnel aura à cœur d'échanger avec les participants pour leur faire découvrir la biodiversité de l'environnement.

Parc Chlorofil : C'est le plus grand parc acrobatique du sud-ouest à 6 km du centre. Nous y passerons au moins une demie journée. Le personnel du parc présentera les consignes de sécurité, il fera faire un test pour s'assurer que tu as bien tout compris et tu pourras ensuite partir à la découverte des parcours. Tu évolueras seul, équipé d'un baudrier muni de 2 systèmes de sécurité placés sur une ligne de vie continue. Du personnel du Parc sera également présent sur le site pour porter assistance aux personnes qui le nécessitent. 14 parcours sont répertoriés par couleurs, en fonction de leurs difficultés : du vert au noir. Des parcours violets plus aériens, avec de longues tyroliennes de + de 300 m sont également proposés. <https://www.chlorofil-parc.com>

VTT : Le centre possède un parc d'une dizaine de VTT, avec frein à disque et fourche amortie, entretenu après chaque sortie. Une prise en main du matériel est proposée autour du centre en veillée ou sur des temps d'activité journée. Initiation et perfectionnement avec des exercices de maniabilité, bascule, course d'escargot... 2 types de sortie VTT sont aussi organisées, plutôt sportive ou plutôt balade découverte, des groupes de 6 à 10 participants sont constitués. Les jeunes s'inscrivent pour y participer. L'activité se pratique dans la vallée avec deux animateurs dont un référent de l'activité à chaque sortie. Matériel et participants sont amenés au début de l'activité en véhicule.

Baignade et jeux d'eau, Toboggans, piscine, farniente : Nous allons au Parc Aquatique de Lau-Balagnas « Lau folies ». Transats permettent la bronzette, terrain de Beach-volley, appareils de musculation, vente de glaces et boissons... sont aussi à disposition du public. Nous y passons la journée et pique niquons sur le site. Les enfants partent à pied depuis le centre en empruntant une route peu fréquentée et des sentiers pédestres. Une balade qui permet d'apprécier d'avantage le plaisir des jeux d'eau. Le retour se fait en véhicule en fin de journée. En cas de mauvais

temps la baignade est également possible dans la partie couverte où des jeux gonflables sont installés.

<https://www.laufolies.com>

Bivouac ou camping : Nous proposerons aux participants de vivre une sortie Bivouac (1 nuit à l'extérieur du centre) ou camping (2 nuits à l'extérieur du centre), sous tente ou à la belle étoile. Les sorties se font en camping aménagé ou en milieu naturel, nous privilégions des espaces avec abris en dur à proximité, cabane de berger, refuge... Tentes, tapis de sol et popotes sont fournies par le centre. Nous possédons aussi quelques duvets et quelques sacs à dos à prêter. Les enfants monteront les tentes, feront la cuisine, ramasseront du bois et pourront faire du feu si cela n'est pas interdit (arrêtés préfectoraux, propriétaire du lieu...). Un changement de rythme, l'exploration d'un nouveau lieu qui sera une véritable aventure.

► Documents obligatoires liés aux activités : **ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

► **Autres activités durant le séjour** : au choix et suivant l'envie de chacun : jeux collectifs, trekking, farniente, sortie en nature, soirée dansante, veillées, slackline (équilibre sur sangle) ...

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale.

Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA ou en cours de formation issus de nos propres stages de formation, sous la direction d'un directeur diplômé ou en cours de formation.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies.

Le séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Notre taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 ou 10 enfants selon leurs âges.

Tout au long du séjour, l'équipe pédagogique suscite l'entraide, le respect et l'échange entre les enfants mais aussi entre les enfants et les adultes du centre. Elle est vigilante vis-à-vis des attitudes et comportements de tous.

L'équipe de direction met en place des critères d'évaluation, à travers une réunion avant le séjour avec l'équipe pédagogique, mais aussi par des temps de travail quotidiens, durant le séjour. Elle se donne les moyens sur le terrain, tout au long du séjour, d'analyser la cohérence de ce qui se fait avec le projet initial, sur les trois dimensions : vie quotidienne, vie collective et activités.

► L'organisation de la vie quotidienne :

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins. La journée commence par le lever échelonné et un petit déjeuner servi en salle à manger ou en terrasse extérieure couverte. Avant de partir en activité vers 10h00, les enfants feront leur toilette, rangeront leurs effets personnels et leurs lieux de vie. Vers 12h15, un repas fait par une équipe de professionnel leur sera servi. Après le repas un temps calme sera proposé aux enfants pour se reposer et se ressourcer pour le reste de la journée. Les activités de l'après-midi reprendront vers 14h00 (incluant le goûter) pour se terminer vers 18h00. Nous proposons ensuite un temps libre jusqu'au moment du dîner où il sera possible de prendre sa douche, jouer, profiter des équipements du centre ping-pong, baby-foot, chaîne hifi..., un moment farniente que chacun pourra s'approprier à sa convenance... Le repas sera servi vers 19h30 et une veillée viendra clôturer la journée.

► L'alimentation :

Dans tous nos séjours, nous proposons aux enfants une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire, à la diététique et au gaspillage.

La cuisine est réalisée sur place. Les jeunes participeront à des équipes de service, à tour de rôle, avec un animateur référent, pour la mise en place du couvert, le débarrassage et le nettoyage des tables.

Allergies alimentaires :

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

Respect des coutumes alimentaires

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non croyances, sans aucune discrimination d'ordre social, culturel, sexiste... Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances. Le refus de consommer certains aliments, comme le porc, n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement de ces aliments par d'autres, ou par la compensation par les autres aliments servis au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme cela peut être le cas pour des aliments ou préparations de type halal ou casher. Nous sommes également dans l'impossibilité de respecter d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs mettront en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour

La valise devra être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le dossier de voyage. Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler le contenu de la valise et permettre de refaire la valise en fin de séjour.

Nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration et de marquer le linge dans sa globalité (vêtements, linge et objets personnels) au nom de l'enfant au moyen de bandes tissées, de feutre indélébile sur les étiquettes ou autres. Beaucoup d'enfants arrivent avec les mêmes vêtements de même taille et ne reconnaissent pas leurs affaires. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires pour les enfants de moins de 12 ans.

Trousseau spécifique

Outre les affaires personnelles classiques de tous les jours, il est conseillé de prévoir une lampe de poche ou frontale, des affaires pour le chaud, le froid et la pluie, en montagne le temps est changeant et peu passer d'un extrême à l'autre. Pensez à un maillot de bain pouvant être accepté en piscine (pas de short de bain), des chaussures fermées pour aller dans l'eau pour la pratique des activités nautiques (type vieux tennis), gant et bonnet, un petit sac à dos pour amener ses affaires de la journée, un duvet pour l'activité camping, des chaussures fermées pour se déplacer dans la nature si possible avec tenue de chevilles, des chaussures ouvertes type Crocs ou Tongue pour s'aérer les pieds après une belle balade ou une sortie nautique et des chaussons à utiliser à l'intérieur du bâtiment. Une gourde est également nécessaire. Des gants ou mitaines adaptés à la pratique du VTT, pourront être aussi utilisés lors de la sortie au parc acrobatique.

► **Lavage du linge :** Une fois dans le séjour il sera proposé aux participants de faire laver leur linge au centre par notre personnel dédié. Il sera rendu propre, sec et plié. A la demande et au cas par cas, il sera possible de faire d'autres lessive si besoin.

► **Argent de poche :** Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas en donner trop. Une somme de 10 € à 30 € paraît suffisante suivant la durée du séjour. Un système de banque est mis en place pour gérer l'argent de poche des jeunes par des fiches individualisées. Il est mis à disposition des jeunes lors de chaque sortie, excursion ou occasion de l'utiliser.

► **Santé** : Un dossier sanitaire de liaison vous sera remis à l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement. Il comporte des informations essentielles.

Pendant le séjour une personne de l'équipe pédagogique (titulaire de l'AFPS à minima) sera en charge du suivi sanitaire des enfants. Elle assurera les soins des petits bobos, les traitements médicaux conformément à l'ordonnance fournie avec le traitement (les enfants ne gardent pas avec eux de médicament, sauf cas particulier), et sera le relais du centre avec le cabinet médical, si nécessaire...

► **Frais médicaux** : Si nous sommes amenés à engager des frais médicaux pour votre enfant, vous devrez vous acquitter du remboursement de ces frais. Vous recevrez, après se remboursement les feuilles de soins pour faire valoir vos droits à remboursement auprès de par votre caisse maladie ou de votre mutuelle.

► **Le téléphone** : Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence. Votre enfant aura accès à un téléphone, gratuitement, pendant le temps libre de fin de journée et pourra vous contacter s'il en ressent le besoin. Ne vous inquiétez pas de ne pas recevoir de nouvelles, c'est qu'il est pris le quotidien de la colo et profite de tous les instants.

► **Utilisation du téléphone mobile** : Si votre enfant apporte son téléphone, l'utilisation de celui-ci sera soumise à quelques règles de fonctionnement. Il ne l'aura pas avec lui toute la journée. Le temps d'utilisation des téléphones portable sera court pour favoriser la déconnexion, les échanges directs inter-personnes et aider les participants à profiter au maximum de leurs vacances et s'évader de leur quotidien. Nous garderons les téléphones au bureau, les participants pourront les utiliser sur demande pendant le temps libre du soir de 18h jusqu'au moment du repas de 19h30.

► **Objets de valeur** : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

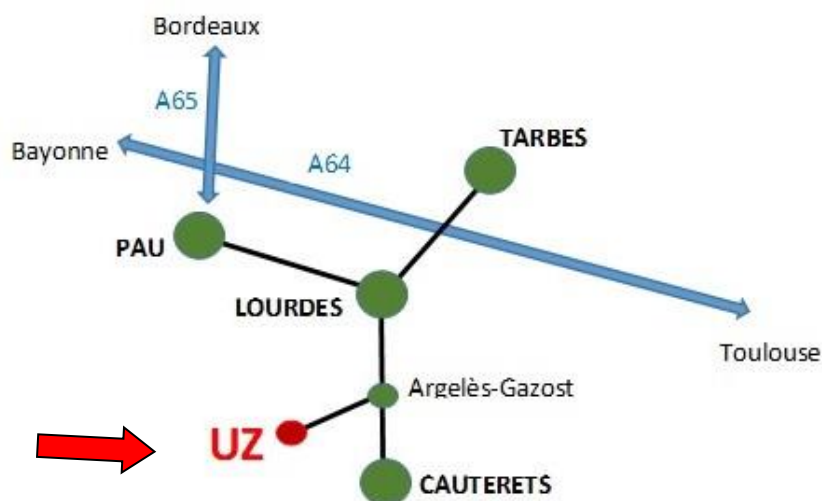
ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ dans le dossier de voyage :

- **Fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin)**
- **Copie des vaccinations à jour**
- **Attestation de droits à la sécurité sociale (CPAM ou MSA)**
- **Imprimé droit à l'image complété et signé**
- **Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant**
- **Documents obligatoires liés aux activités demandées dans la rubrique "Activités"**
- **Fiche trousseau**
- **Copie ordonnance et médicaments si traitement**

Plan d'accès détaillé



France

Hautes Pyrénées

Venir en voiture

Par la route : R.N. 21 direction Cauterets jusqu'à Argelès-Gazost.

A la sortie d'Argelès-Gazost, prendre la R.D.101 vers St Savin. Traverser St Savin puis tourner à droite et continuer à monter, 200 m après, prendre la route à gauche (UZ 2km). Le centre est juste avant l'église du village.

Bon séjour avec Vacances pour tous !

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour :

Du au

> autorise **> n'autorise pas** (*rayez la mention inutile*)

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le



Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article
R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

➔ À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs,
la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive
- le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifié que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le :

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom :

Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le :

à

Signature :

Cachet :